

FORMATION FINANCIERE ET JURIDIQUE - CENTRALES VILLAGEOISES

Vendredi 21 octobre 2022 – format mixte visio / présentiel

Objectif : former les bénévoles des nouvelles Centrales Villageoises

- à l'utilisation des outils du modèle
- à la gestion juridique d'une société
- à la réalisation de business plan pour des projets PV

Intervenants : Raphaël SOULIER (cabinet Algora) et Etienne JOUIN (Association Centrales Villageoises)

Format Mixte :

- en présentiel chez Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE), 18 rue Gabriel Péri 69100 Villeurbanne (métro / tram Charpennes)
- et par visioconférence ([lien Zoom](#))

Horaires : 9h30 – 16h30

Modalités financières : Formation gratuite. Repas à la charge des participants.

Programme

9h : Accueil café participants présentiel, ouverture de la visio

9h30 – 9h45 : Tour de table et introduction

9h45 - 10h45 : La démarche Centrales Villageoises et les ressources du réseau (Asso CV)

- Rappels sur la charte, le modèle et le réseau des Centrales Villageoises
- Présentation des outils à disposition et où les trouver
- Quels outils utiliser et quand ?

10h45 – 11h45 : Introduction à la lecture des comptes et à l'analyse économique (Algora)

- Bilan, compte de résultat, soldes intermédiaires de gestion
- Présentation d'un exemple concret issu du réseau CV

11h45 – 12h30 : Le modèle économique d'un projet photovoltaïque – Partie 1 (Asso CV)

- Contexte réglementaire pour la mobilisation de l'actionnariat
- Prêts bancaires

12h30-14h : Pause déjeuner

14h– 14h45 : Le modèle économique d'un projet photovoltaïque – Partie 2 (Asso CV)

- Ordre de grandeur des investissements, charges et taxes liés aux projets PV
- Contexte réglementaire de la vente d'énergie
- Rapide focus sur l'autoconsommation

14h45 – 16h : Simulation économique d'un projet PV (Asso CV, Algora)

- Présentation des outils Centrales Villageoises de simulation économique
- Démonstration d'utilisation de l'outil DEV_FIN_07_SIMU_ECO_BANQUE
- Indicateurs de rentabilité

16h – 16h30 : La gestion d'une société (Algora)

- Responsabilités des dirigeants
- Obligations légales (registres, AG, etc.)